

24115

Lac Thoynard

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 CM (concession minière) ou  
 BM (baie minière)  
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de baie)

**Substance extraite**  
 A: Argent, C: Cuivre, O: Orpèbre, U: Autre  
 B: Sable de silice, I: Indéterminé, P: Pierre concassée, X: Calcite  
 C: Cailloux, T: Terre grasse, R: Résidu minier inertes  
 E: Pierre d'empierrement, M: Moraine, S: Sable, B: Sable  
 G: Minerai de fer, N: Terre noire, T: Toute

**Statut du site d'extraction**  
 O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche détermine la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**  
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
 Périmètre urbanisé  
 Terrain soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
 Terrain soustrait à l'exploitation minière pour le pétrole (en attente de permis)  
 Terrain où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**  
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre  
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**  
 Entente Piogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
 Mississinon de Bétiakme, Essipik, Mashewatsh, Nutsahkuan

**Frontières**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 31°15' avec une variation annuelle déclinatoire de 11.0"

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 20

0 1 2 3 4  
 Kilomètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

